

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 32-2023

TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (*L.R.Q., c. F-2.1*), la municipalité de Sainte-Françoise peut établir une tarification pour l'utilisation de biens ou de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette tarification doit être établie par règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification de biens et services municipaux dans un seul et unique règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été transmises aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 32-2023 relatif à la tarification pour les services municipaux offert par la municipalité de Sainte-Françoise soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la municipalité de Sainte-Françoise.

Résolution 97-08-2023

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était reproduit ci-après au long.

2. Objet

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification pour les biens et services offerts par la Municipalité.

3. Tarification

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement en regard de chaque bien ou service sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services. Le détail de la tarification est reproduit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

4. Abrogation et remplacement

Le présent règlement remplace le règlement 15-2020 ainsi que toutes les dispositions comportant une tarification dans d'autres règlements. Il prévaut sur toute disposition inconciliable d'un autre règlement municipal et d'une résolution du Conseil municipal de Sainte-Françoise en matière de tarification.

5. Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Mario Lyonnais
Maire

Carine Neault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Dates importantes à retenir	
Avis de motion	4 juillet 2023
Adoption du règlement	1 août 2023
Avis public d'adoption	7 août 2023

Grille de tarification des biens et services

Annexe A Travaux publics

Voirie	Tarifs
Bacs de recyclage	Prêté gratuitement par la Municipalité
Bacs d'ordure	Coût réel
Bordure de béton : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux
Trottoirs : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux
Pavage : réfection, montée, ajout	Coûts réels des travaux
Lignage ou balai mécanique	Coûts réels des travaux
Lumière de rue : ajout ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Nettoyage, aménagement, installation ou relocalisation d'un ponceau privé	Coûts réels des travaux
Corriger l'état de malpropreté de la chaussée, lorsque sur celle-ci ont été répandu boue, pierre, sable ou divers matériaux granulaires en provenance de l'immeuble du propriétaire, du locataire ou de l'occupant.	Coûts réels des travaux
Main d'œuvre de l'inspecteur municipal (incluant camionnette des travaux publics et outils)	44,00\$/heure
Conciliateur-arbitre en matière de fossé, découvert et clôture mitoyenne	Tarifs
Ouverture de dossier et 10 premières heures de travail (incluant avis de convocation aux gens en mésentente, visites, discussions, actions de conciliation, rédaction d'un rapport d'inspection, ordonnance et entente)	500,00\$
Pour le travail de la personne désignée (heures au-delà des 10 premières heures incluses dans le 500\$ de frais d'ouverture de dossier)	50,00\$/heure
Déboursés divers (agronome, avocat, arpenteur, ingénieur, transmission de documents, etc.)	Coûts réels
Frais de déplacement	0,45\$/km

Annexe B Location de salle

Salle multifonctionnelle Capacité de 250 à 300 personnes	Tarifs
1 journée ou 1 soirée (8 heures)	150,00\$
½ journée (4 heures)	100,00\$
Organismes locaux (Rencontre – réunion)	Selon entente
Sport, cours ou activité éducative (moins de 10 personnes)	2,50\$/personne/heure
Sport, cours ou activité éducative (plus de 10 personnes)	25\$/heure
Soirée dansante - FADOQ	75,00\$
Salon funéraire – 1 jour	175,00\$
Salon funéraire – 2 jours	275,00\$
Montage de la salle	75,00\$/heure
Salle municipale Capacité de 50 à 70 personnes	Tarifs
Soirée dansante, soirée familiale, souper suivi d'une soirée	75,00\$
Organismes locaux (rencontre, réunion)	Selon entente
Montage de la salle	75,00\$/heure

Annexe C
Administration

Demande d'accès à l'information	Tarifs	
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (A-2.1, R.3)	
Copie d'un règlement municipal		
Copie d'un rapport financier		
Attestation d'un rapport d'événement ou d'accident		
Copie de tout autre document en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ou autre		
Photocopies et télécopies	Tarifs	
Photocopie en noir et blanc pour les organismes	Gratuit	
Photocopie en noir et blanc pour les particuliers	0,10\$ la page	
Photocopie couleur pour les organismes	Gratuit	
Photocopie couleur pour les particuliers	0,15\$ la page	
Télécopies	Tarifs	
Télécopie pour les organismes	1,00\$ l'envoie	
Télécopie pour les particuliers	2,00\$ l'envoie	
Journal Le Franlageois	Tarifs	
Copie d'un numéro du journal	Gratuit selon la disponibilité	
Publicité dans le journal	1 parution	10 parutions
• Pleine page	35,00\$	280,00\$
• Demi-page	25,00\$	200,00\$
• ¼ de page	15,00\$	120,00\$
• Carte d'affaires	10,00\$	80,00\$
Frais de mobilisation dans l'exercice de fonctions municipales (élus et employés)	Tarifs	
Frais de déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de la Municipalité (Tarif majoré de 0,10\$/km si covoiturage avec un autre élu ou employé de la Municipalité)	Selon le prix déterminé mensuellement par la MRC de Bécancour	
Frais de repas incluant les taxes et le pourboire	Sur présentation de pièces justificatives	
Autres frais	Tarifs	
Intérêts pour compte en souffrance	18%	
Frais administratifs	15%	
Frais pour chèque sans fonds	25,00\$	
Envoi postal recommandé	Coûts réels	
Bibliothèque	Tarifs	
Abonnement	Gratuit	
Remplacement de la carte de membre magnétique	2,00\$	
Remplacement d'un livre perdu ou endommagé	Selon le prix listé	
Remplacement d'un livre sans prix listé	20,00\$	
Remplacement d'une liseuse	Selon le prix listé	
Frais de retard – Livre, revue, CD	Aucun	
Frais de retard – Liseuse	Aucun	
Enregistrement des chats et des chiens	Tarifs	
Chat non stérilisé	35,00\$	
Chat stérilisé avec preuve	25,00\$	
Chien stérilisé avec preuve	25,00\$	
Chien non stérilisé	35,00\$	
Chien-guide	Sans frais	
Frais de retard	10,00\$	